

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT
N°1 AU MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION ET
MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS DE LA VILLE DE
LENS - PF 21016**

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie
STRUGALA
Rédacteur principal
LG/SSt

Décision n° 2023-342

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231012-DEC2023-342-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au Maire,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu le code de la commande publique, et en particulier l'article R2194-8,

Vu la décision n°2021-273, en date du 24 septembre 2021, portant sur l'attribution du contrat d'acquisition et maintenance des défibrillateurs de la Ville de Lens au groupement FND cardio-course – Monsieur Nitusgau Eric,

Vu la décision modificative n°2022-19, en date du 28 janvier 2022, portant sur la correction d'une erreur matérielle,

Considérant la nécessité de modifier le BPU du contrat par la suppression de lignes et la modification d'une référence, pour répondre au besoin de la collectivité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant 1 au contrat de à l'acquisition et maintenance des défibrillateurs de la Ville de Lens - PF21016 – le groupement FND cardio-course – Monsieur Nitusgau Eric, pour modification du BPU, notamment :

- Suppression des lignes :
 - Ligne 5a : « Fourniture, livraison et installation d'une paire d'électrodes adultes pour défibrillateur Medtronic lifepak CR plus »
 - Ligne 5 c : « Fourniture, livraison et installation d'une batterie pour défibrillateur Medtronic lifepak CR plus »
 - Ligne 6a : « Fourniture, livraison et installation d'une paire d'électrodes adultes pour défibrillateur Medtronic lifepak 1000 plus »
 - Ligne 8b : « Fourniture, livraison et installation d'une paire d'électrodes pédiatriques pour défibrillateur Zoll AED plus »
- Modification d'une référence – permettant la prise en compte du nouveau besoin de la Ville :

- Ancienne référence : Electrodes ADULTES CPR-D Padz électrodes (+/- 4.5 – 5 ans) - tarif : 124 €
- Nouvelle référence : Electrodes ADULTES Stat Padz II, durée 1.5 ans Tarif 43 € HT

ARTICLE 2 : Cet avenant n'impacte pas le montant maximum du contrat, qui reste fixé à 40 000 € HT, par période.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et seront prévus à l'exercice 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision, ce qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 12/10/2023
Pour le Maire,

L'adjoint au Maire,
Pierre MAZURE

